

COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, deux du mois de juillet à 20h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOSEPH Annie, Maire

Date d'affichage de la Convocation	Date de la convocation
24/06/2020	02/07/2020
Mme JOSEPH Annie	M. SÉRISÉ Bertrand a donné pouvoir à Mme JOSEPH Annie
Mme CHAUSSIS Nathalie	M. ROPERT Jacques
Mme GAUDIN Virginie	M. MASSONNET Julien
M. DENAMPS Matthieu	M. CUISINIER Jean-Michel
Mme VIANA DE MENDONÇA Céline	Mme CARTIER Simone
M. BIROST Antoine (Absent excusé)	

Madame le Maire ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du conseil municipal du 23 mai 2020**
2. **Vote des taux des taxes locales**
3. **Communauté de Communes Cœur d'Yvelines - Approbation du rapport de la CLECT**
4. **Renouvellement de la commission des impôts directs**
5. **Questions diverses**

Et le conseil municipal désigne M. Matthieu DENAMPS en qualité de secrétaire de séance suivant l'article L2121-15 du CGCT.

-
1. **Approbation du conseil municipal du 23 mai 2020 :** Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 23 mai 2020 qui a été distribué à l'ensemble des conseillers municipaux lors de la convocation.

Après en avoir délibéré, aucune remarque n'ayant été faite sur le compte rendu, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

2. Vote des taux des taxes locales : Madame le Maire informe que le Conseil municipal doit voter le taux des taxes locales 2020 concernant les taux suivants :

1. Taxe foncière : 7.73 %
2. Taxe foncière (Non bâti) : 37.97%

Madame le Maire explique au Conseil municipal que la commune a demandé aux services fiscaux d'estimer la valeur d'une augmentation de 2 % sur l'ensemble des deux taxes.

Madame le Maire dit qu'il en ressort trois hypothèses soit :

1^{ère} Hypothèse : le conseil municipal décide de n'augmenter que la taxe foncière de 2 % et de ne pas augmenter la taxe sur le foncier non bâti. Il en résulte une augmentation des recettes de 1 170 € ce qui représente un coef de 1,018815.

2^{ème} hypothèse : Le conseil municipal décide d'augmenter les deux taxes de 2%. Il en résulte une augmentation des recettes de 1 241€ ce qui représente un coef de 1,019957.

3^{ème} hypothèse : Le conseil décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter la taxe foncière et la taxe foncière non bâti de 2%.

3. Communauté de Communes Cœur d'Yvelines - Approbation du rapport de la CLECT

Madame le Maire présente le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) aux membres du conseil municipal afin que celui-ci l'approuve. Ce rapport est présenté avec retard suite à la loi d'urgence sanitaire.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le rapport de la CLECT transmis par la CCCY.

4. Renouvellement de la commission des impôts directs

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que conformément au 1^o alinéa de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération.

Madame le Maire propose de transmettre une liste de 24 noms au service des impôts afin qu'il puisse déterminer la liste des 6 titulaires et des 6 suppléants.

5. Questions diverses





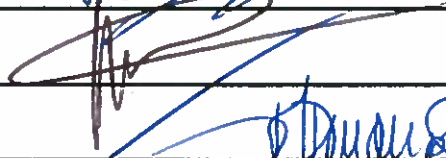
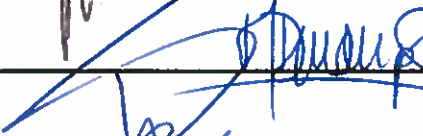
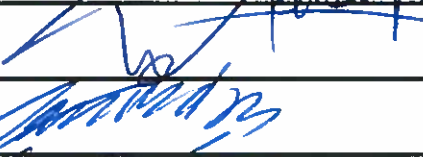


- Révision des horaires d'ouverture de la mairie : une réflexion sera menée à ce sujet.
- Ramassage des encombrants : mercredi 29 juillet ; la date sera communiquée sur le site internet de la commune.
- Cloche de l'église : sonnera tous les jours à partir du 7 juillet, à 7h, 12h et 19h.
- Commission intergénérationnelle : discussions quant à certaines actions à mener cet été
- Nuisances sonores : les habitants de la Commune ont rapporté à plusieurs reprises des nuisances ces derniers temps ; une communication spécifique sera faite en rappelant les dispositions prises dans l'arrêté municipal sur le sujet.
- Prochain Conseil Municipal : 2° quinzaine de septembre.

La séance est levée à 21h15

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 02/07/2020

Date de la convocation: 02/07/2020

NOM	FONCTION	SIGNATURE
JOSEPH Annie	Maire	
SÉRISÉ Bertrand	Adjoint Au Maire	Représenté par JOSEPH Annie
CHAUSSIS Nathalie	Adjointe Au Maire	
ROPERT Jacques	Conseiller Municipal	
GAUDIN Virginie	Conseillère Municipale	
MASSONNET Julien	Conseiller Municipal	
DENAMPS Matthieu	Conseiller Municipal	
CUISINIER Jean-Michel	Conseiller Municipal	
VIANA DE MENDONCA Céline	Conseillère Municipale	
CARTIER Simone	Conseillère Municipale	
BIROST Antoine	Conseiller Municipal	Excusé

Elu secrétaire de séance : Matthieu DENAMPS